République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 20 septembre 2024

Date convocation : 13 septembre 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET

Excusé(e)s: Charles ALDROVANDI

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Donation d'une collection de papillons en provenance de plusieurs continents, d'insectes et de tableaux.

M et Mme CATONET n'ont pas de descendant.

Ayant conservé un bon souvenir de leur séjour à Barre des Cévennes, ils proposent de donner à la commune leur collection exceptionnelle de papillons en provenance de plusieurs continents. Ils ont pu les exposer cet été à l'ancien tribunal à Florac Trois Rivières.

Ce geste très généreux est approprié dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) notamment avec le Haut Lieu UNESCO et le SPR (Site Patrimonial Remarquable).
La Commission générale réunie le 13 septembre dernier appuie à l'unanimité cette initiative.

Cette donation est de circonstance dans le cadre du projet de Haut Lieu de l'Agropastoralisme.

Des contacts enrichissants ont été pris avec des partenaires en Lozère et dans le Gard qui possèdent des expositions privées ou publiques au sein d'un musée.

Cette délibération est mise aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte avec reconnaissance la donation de M et Mme CATONET,
- Demande au Maire de prendre l'attache des services du patrimoine du département et des partenaires tels que le Parc National des Cévennes
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,



François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 240924

et publié ou notifié